

Etats financiers annuels de SICAV**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Wadii TRABELSI.

BILAN
arrêté au 31/12/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	8 828 072	11 774 913
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		8 400 119	10 233 317
b - Obligations et Valeurs assimilées		427 954	1 541 597
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		4 208 452	555 491
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	4 208 452	555 491
AC 3 - Créances d'exploitation		419	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		13 036 943	12 330 405
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	35 722	40 837
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	102 166	95 819
TOTAL PASSIF		137 888	136 656
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	12 740 562	12 007 632
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	158 493	186 117
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		158 487	186 115
ACTIF NET		12 899 055	12 193 749
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 036 943	12 330 405

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	321 342	430 724
a - Dividendes		291 658	350 438
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		29 683	80 286
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	2 341	- 1 787
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		323 682	428 937
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 132 562	- 151 178
REVENU NET DES PLACEMENTS		191 121	277 759
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 37 760	- 38 944
RESULTAT D'EXPLOITATION		153 361	238 815
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5 125	- 52 700
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		158 487	186 115
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 5 125	52 700
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 736 715	- 1 012 538
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 016 653	119 217
* Frais de négociation		- 22 447	- 4 745
RESULTAT NET DE LA PERIODE		410 853	- 659 251

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NETPériode du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	153 361	238 815
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 736 715	- 1 012 538
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 016 653	119 217
d - Frais de négociation de titres	- 22 447	- 4 745
	- 189 560	- 336 463
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 479 276	2 033 598
* Capital	1 556 000	1 420 000
* Régularisation des sommes non distrib.	893 335	570 099
* Régularisations des sommes distrib.	29 941	43 499
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 1 995 263	- 5 547 884
* Capital	- 1 257 000	- 3 790 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 716 896	- 1 660 959
* Régularisation des sommes distrib.	- 21 367	- 96 925
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	705 306	- 4 510 000
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	12 193 749	16 703 748
b - En fin de période	12 899 055	12 193 749
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	8 310	10 680
b - En fin de période	8 609	8 310
VALEUR LIQUIDATIVE	1 498,322	1 467,358
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,64%	-4,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2012

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 8 828 072 Dinars contre 11 774 913 Dinars au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Coût d'acquisition	6 866 067	9 039 870
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 836 847	7 036 883
- Titres OPCVM	609 220	505 667
- Obligations et valeurs assimilées	420 000	1 497 320
Plus ou moins values potentielles	1 954 051	2 690 766
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 945 020	2 686 637
- Titres OPCVM	9 031	4129
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	7 954	44 277
Total	8 828 072	11 774 913

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 321 342 Dinars pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, contre un montant de 430 724 Dinars du 01/01/2011 au 31/12/2011, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
-Revenus des actions et valeurs assimilées	221 177	205 472
- Revenus des Titres OPCVM	70 482	144 966
- Revenus des Obligations	29 683	80 286
Total	321 342	430 724

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, à 2 341 Dinars contre -1 787 Dinars du 01/01/2011 au 31/12/2011, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Intérêts/ Compte courant	2 341	-1787
Total	2 341	-1 787

3-4 Note sur le capital**Capital au 01/01/2012**

- Montant	12 007 632
- Nombre de titres	8 310
- Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

- Montant	2 449 334
- Nombre de titres	1 556
- Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachats effectués

- Montant	-1 973 897
- Nombre de titres	1 257
- Nombre d'actionnaires sortants	7

Autres effets sur le capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-736 715
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 016 654
- Frais de négociation	-22 446

Capital au 31/12/2012

- Montant	12 740 562
- Nombre de titres	8 609
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2012, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
-Sommes distribuables de l'exercice	158 487	186 115
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	2
Total	158 493	186 117

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	153 361	24 723	-19 597	158 487
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	1	-1	6
Total	153 367	24 724	-19 598	158 493

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 35 722 Dinars contre 40 837 Dinars au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Gestionnaire	16 906	19 463
- Dépositaire	18 816	21 374
Total	35 722	40 837

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 102 166 Dinars contre un solde de 95 819 Dinars au 31/12/2011, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 000	12 000
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Dividende à payer exercice 2010	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	-
- CMF à payer	1 096	1 297
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	38 326	31 975
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	133	93
Total	102 166	95 819

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, à 132 562 Dinars contre 151 178 Dinars pour la même période en 2011, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Rémunération du gestionnaire	66 281	75 589
- Rémunération du dépositaire	66 281	75 589
Total	132 562	151 178

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, s'élèvent à 37 760 Dinars, contre 38 944 Dinars du 01/01/2011 au 31/12/2011, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	11 425	12 405
- Redevance CMF	13 256	15 118
- Frais de publicité et publications	10 000	10 000
- Autres charges	91	19
- TCL	2 988	1 402
Total	37 760	38 944

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 4 208 452 Dinars contre 555 491 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Avoirs en banque	39 212	40 459
- Sommes à l'encaissement (*)	4 170 337	3 953 481
- Sommes à régler	-1 569	-3 438 671
- Ecart sur intérêts courus /TCN	472	222
Total	4 208 452	555 491

(*) Composé principalement d'un rachat des titres AOS (4 149 873 Dinars).

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A partir du 1^{er} Janvier 2013, la commission du gestionnaire passera de 0.5% TTC à 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'«ATTIJARI GESTION» au 31/12/2012, s'élèvent à 66 281 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2012, s'élèvent à Dinars 66 281 TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	%Actif
Actions & Valeurs assimilées		5 836 847	7 781 867	59,69%
ATTIJARI LEASING	29 934	654 306	1 134 379	8,70%
ATTIAJRI BANK	76 106	1 293 430	1 126 673	8,64%
MONOPRIX	32 003	540 554	885 875	6,80%
BT	46 500	306 523	557 489	4,28%
SIMPAR	7 080	226 520	478 381	3,67%
SFBT	31 620	289 277	401 606	3,08%
T. LEASING	17 500	325 515	395 500	3,03%
BIAT	4 748	299 191	300 952	2,31%
CIL	17 442	91 212	270 543	2,08%
ADWYA	31 200	122 088	249 163	1,91%
ESSOUKNA AA	22 400	131 314	235 312	1,80%
UBCI	5 989	98 185	215 664	1,65%
TUNIS RE	24 582	201 570	209 242	1,60%
SITS	57 000	145 919	176 472	1,35%
ENNAKL	15 000	187 999	173 250	1,33%
BNA	20 000	232 228	173 160	1,33%
SPDIT	24 968	149 306	171 530	1,32%
ASSAD	17 285	130 505	148 115	1,14%
TUNISIEPROFILESA	24 746	81 805	124 250	0,95%
POULINA GH	14 779	95 002	97 645	0,75%
ATL	19 249	59 605	62 309	0,48%
TELNET HOLDING	6 845	39 701	46 156	0,35%
T-INVEST	5 000	34 500	41 750	0,32%
SERVICOM	2 000	6 500	28 054	0,22%
UIB	1 500	26 285	27 102	0,21%
CIMENT DE BIZERTE	3 651	41 987	24 841	0,19%
AIR LIQUIDE	53	18 315	19 080	0,15%
DA1/5AIRLIQUIDE2012	5	115	107	0,00%
DA1/8SIMPAR12	1	3	7	0,00%
DA2/17ATL2012	19 244	7 390	6 735	0,05%
DPS1/7 T.LEASING 2012	17 500	-	525	0,00%
Obligations	11 000	420 000	427 954	3,28%
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	120 000	123 282	0,95%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	300 000	304 671	2,34%
OPCVM		609 220	618 251	4,74%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 340	542 235	547 168	4,20%
FCP SAFA	631	66 986	71 083	0,55%
Total Général		6 866 067	8 828 072	67,72%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2012, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2012, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » :

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 32,28 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2- « ATTIJARI BANK » détient 85,79% du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son coté détient 76 106 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. A ce titre, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « ATTIJARI GESTION », gestionnaire de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Wadii TRABELSI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2012, s'élèvent à 66 281 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION» qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « ATTIJARI GESTION» est calculée au taux de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2012 s'élèvent à 66 281 Dinars TTC.
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 08 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Wadii TRABELSI